

# MÉMOIRE

présenté au ministre des Finances,  
Éric Girard, dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2021-2022

## INVESTIR AUJOURD'HUI SANS COMPROMETTRE DEMAIN

**Par l'Alliance du personnel professionnel et technique  
de la santé et des services sociaux**



Janvier 2021



## Table des matières

<b>Présentation de l'APTS</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Résister aux sirènes de l'austérité</b> .....	5
Bien examiner l'impact de la pandémie sur le Trésor public .....	5
Revoir le cadre légal englobant la politique budgétaire .....	9
<b>Réinvestir en santé et dans les services sociaux pour consolider le réseau</b> .....	10
En finir avec les années d'austérité .....	10
Tirer des leçons de la pandémie .....	13
Santé publique.....	13
Santé mentale .....	14
Hébergement et soutien à domicile .....	15
Réinvestissement dans les programmes jeunesse .....	16
Améliorer les conditions de pratique .....	16
<b>Revoir la fiscalité pour financer adéquatement les services à la population</b> .....	17
Suspendre les versements au Fonds des générations.....	18
S'ouvrir à d'autres solutions .....	19
<b>Conclusion</b> .....	22
<b>Annexe : liste de nos recommandations</b> .....	23

## Présentation de l'APTS

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) est une organisation syndicale qui représente plus de 60 000 personnes professionnelles et techniciennes qui travaillent dans la grande majorité des établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Elle a pour mission de défendre les droits de ses membres par la négociation et l'application de sa convention collective ainsi que de promouvoir leurs intérêts.

L'APTS rassemble une expertise large et diversifiée puisque ses membres, dont 86 % sont des femmes, occupent plus d'une centaine de titres d'emploi différents. Elle est la seule organisation syndicale à représenter exclusivement et très majoritairement le personnel professionnel et technique du réseau public de la santé et des services sociaux du Québec, identifié comme la catégorie 4 dans le réseau.

Les membres de l'APTS travaillent dans des établissements qui ont différentes missions : centres hospitaliers, CLSC, CHSLD, centres jeunesse et centres de réadaptation. L'APTS a donc une vue à la fois globale et spécifique sur l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

À travers toutes ses interventions relatives au système québécois de santé et de services sociaux l'APTS défend les grands principes de la Loi canadienne sur la santé, soit la gestion publique, l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité et la transférabilité.

## Introduction

L'année qui vient de passer a été tout sauf normale. La pandémie de COVID-19 a frappé fort et continue de faire des ravages. Avant cet épisode tragique, le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) devait déjà se débrouiller sans les ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Les événements des derniers mois sont venus mettre en lumière le prix à payer pour une telle carence. Depuis plusieurs années, le gouvernement compte sur le dévouement du personnel du RSSS pour pallier le manque de financement ainsi que les effets les plus nocifs d'une centralisation abusive. La pandémie a prouvé que cela ne peut plus continuer.

Cette défaillance structurelle est causée par un rationnement constant, qui semble avoir comme objectif de réduire notre capacité collective à bien prendre soin de la population. Le gouvernement du Québec semble plus préoccupé par ses différents indicateurs de performance budgétaire que par les activités prenant place dans les établissements dont il a la responsabilité.

Déjà alarmante en temps normal, cette situation est devenue intenable avec la pandémie. Nous payons aujourd'hui pour les compressions passées et, avec les années difficiles qui s'annoncent, nous devons en tirer des leçons. Tout aussi importante que soit la santé financière de l'État, elle ne peut être obtenue au prix de la détérioration de la santé de la population.

Les finances publiques sont le reflet de nos choix collectifs. Il est temps que ces derniers soient axés sur le bien-être de toutes et tous et non plus sur la satisfaction de nos créanciers ou des autres acteurs de la finance internationale.

L'austérité des années précédentes est responsable de la crise actuelle. Par conséquent nous devons tout mettre en œuvre afin d'éviter d'y revenir. Il est temps d'avoir l'audace de proposer un changement de cap majeur et c'est l'objet de ce mémoire.

## Résister aux sirènes de l'austérité

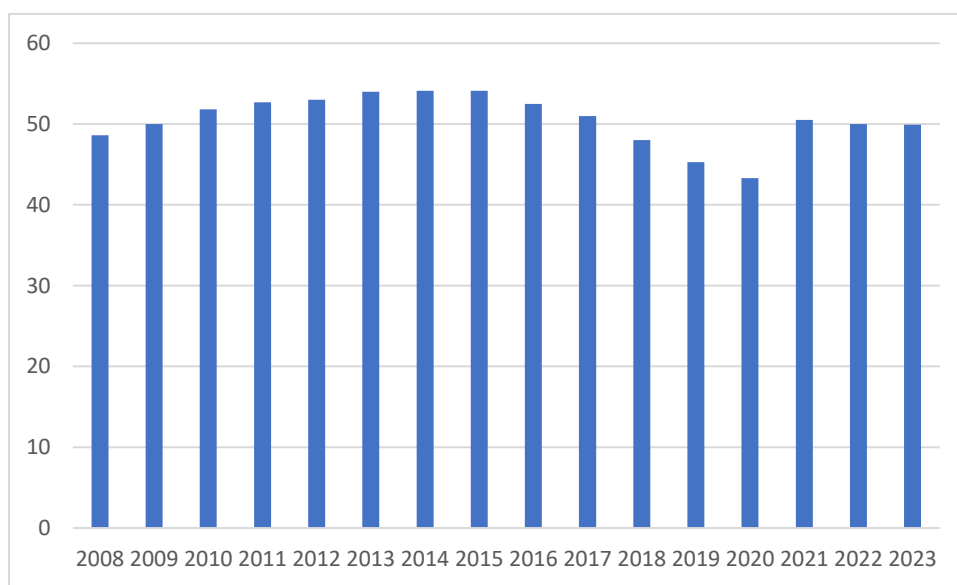
Les confinements qui ont suivi l'arrivée de la COVID-19 au Québec ont eu un impact important sur les finances publiques. Une analyse rapide pourrait suggérer que Québec traverse une période de crise budgétaire commandant un retour à une forme ou une autre d'austérité. Dans cette section, nous montrerons en quoi une telle analyse est erronée.

### Bien examiner l'impact de la pandémie sur le Trésor public

Selon les données rendues publiques en novembre dernier à l'occasion de la mise à jour économique du Québec, les pronostics avancés en juin se confirment : le déficit public s'élèvera à 12,3 G \$ tandis que le solde budgétaire, qui prend en compte les versements au Fonds des générations, devrait atteindre 15 G \$<sup>1</sup>.

Il s'agit d'un important retournement de situation car les données contenues dans le budget de mars 2020 projetaient plutôt pour l'année en cours un surplus de 2,7 G \$ et un solde budgétaire à l'équilibre<sup>2</sup>. Le résultat de ce retournement est simple : une hausse imprévue du niveau d'endettement public.

**Graphique 1** : Révision du ratio dette/PIB (en %), Québec, novembre 2020



Source : *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, Gouvernement du Québec, novembre 2020, p. F. 7.

Comme l'indique le graphique 1 le ratio dette/PIB, soit l'indicateur utilisé pour suivre et analyser notre dette publique, enregistrera une forte remontée en 2020-2021. À 50,5 %<sup>3</sup>, le niveau actuel du ratio dette/PIB est

<sup>1</sup> *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, Gouvernement du Québec, novembre 2020, p. D. 5.

<sup>2</sup> Budget du Québec : 2020-2021, *Votre avenir, votre budget : Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. F. 5.

<sup>3</sup> *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, *op. cit.*, p. F. 7.

plus haut de 7,5 points de pourcentage par rapport aux prévisions de mars<sup>4</sup>. Est-ce à dire qu'un retour à l'austérité est justifiable, comme le laisse entendre le ministre des Finances<sup>5</sup>?

Nous croyons que non, voici pourquoi.

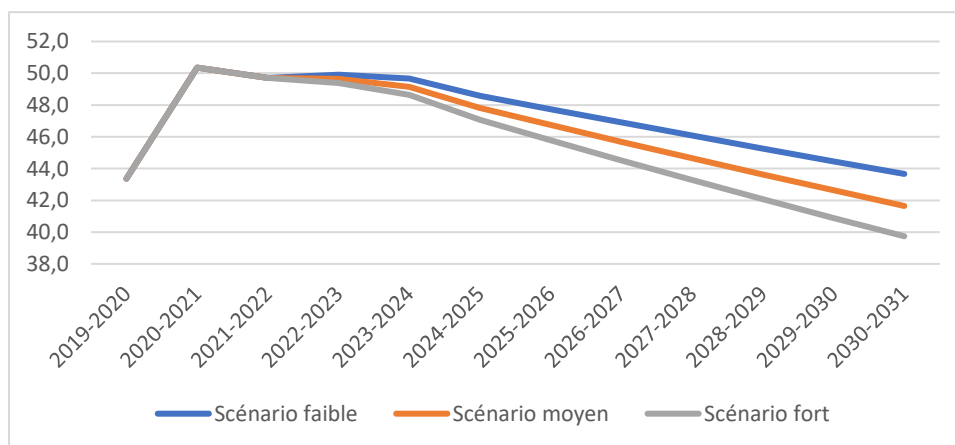
Rappelons d'abord un élément clé de la mécanique budgétaire du gouvernement québécois. En vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*<sup>6</sup>, Québec doit inscrire dans sa réserve de stabilisation tout solde budgétaire positif dans le but d'équilibrer les années où le budget est en zone négative. Pour cette année, cette réserve s'élevait à 12 G \$<sup>7</sup>, soit approximativement le montant du déficit prévu par le ministre des Finances et son équipe. Pour 2020-2021, soit l'année où l'impact budgétaire de la pandémie sera le plus grand, les outils de stabilisation budgétaire jouent donc leur rôle et le gouvernement enregistre un déficit sans pour autant contrevenir à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Un esprit critique nous rétorquera que là n'est pas vraiment la question, que l'important est de situer l'impact de la pandémie sur l'évolution du ratio dette/PIB et sur celle du service de la dette. Malgré le bien-fondé de cette objection, soulignons qu'au moment où la réserve de stabilisation sera épuisée, soit l'an prochain, le plus gros de la crise sera derrière nous.

Prenons en compte cette objection et allons voir ce qu'il adviendra du ratio dette/PIB et du service de la dette dans les années à venir.

Dans une étude publiée à l'automne 2020, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) démontre que sur ces deux questions une lecture alarmiste n'est pas de mise<sup>8</sup>. En basant sa projection sur trois scénarios de croissance du PIB, l'équipe de l'IRIS arrive à anticiper différentes cibles possibles (graphique 2).

**Graphique 2** : Trois scénarios d'évolution du ratio dette/PIB (en %), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



Source : HURTEAU, Philippe, *Dette publique et COVID-19 : que faire maintenant?*, IRIS, Montréal, 2020.

<sup>4</sup> Budget du Québec : 2020-2021, *op. cit.*, p. G. 8.

<sup>5</sup> FILLION, Gérald, « Éric Girard prépare le chemin du retour à l'équilibre budgétaire », *Radio-Canada*, 27 octobre 2020.

<sup>6</sup> E-12.00001 - Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>7</sup> *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, *op. cit.*, p. D. 23.

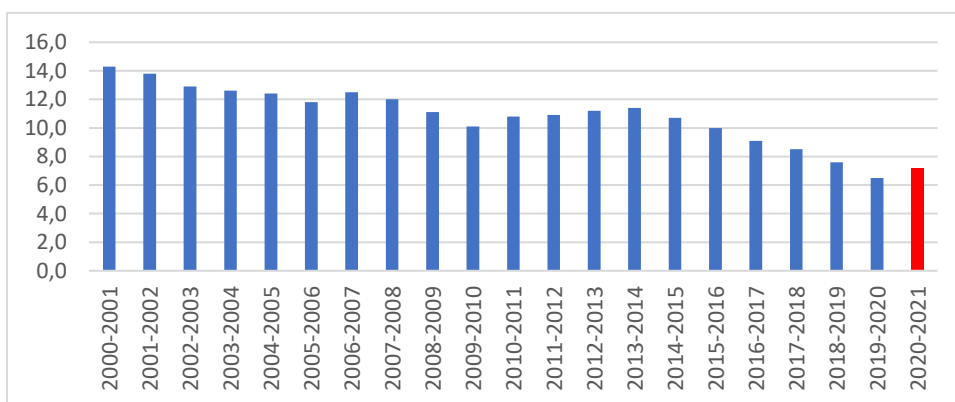
<sup>8</sup> HURTEAU, Philippe, *Dette publique et COVID-19 : que faire maintenant?*, IRIS, Montréal, 2020.

Selon le scénario misant sur une croissance économique « faible », le ratio dette/PIB se situerait à 44,7 % en 2030-2031, à 41,6 % selon le scénario de croissance « moyen » et à 39,7 % selon le scénario « fort ». Rappelons que la loi sur la réduction de la dette<sup>9</sup> prévoyait un ratio dette/PIB de 45 % en 2025-2026. C'est donc dire que, malgré la pandémie, notre endettement public reprendra sa tendance à la baisse très rapidement et atteindra les objectifs initiaux de la loi, mais avec une à quatre années de retard, soit rien d'inquiétant.

Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on s'intéresse à la part du service de la dette par rapport aux revenus de l'État. Cette question est importante parce qu'elle est le reflet de l'impact réel de la dette publique sur les finances de l'État. Qu'observons-nous?

D'abord, que le coût relatif de notre dette tend à diminuer depuis le début du siècle (graphique 3). Avant la pandémie, nous étions dans un contexte d'allègement du « fardeau » de la dette et non l'inverse.

**Graphique 3** : Révision de la part du service de la dette dans les revenus consolidés (en %), Québec, juin 2020



Source : *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, Gouvernement du Québec, Juin 2020, p. D. 22.

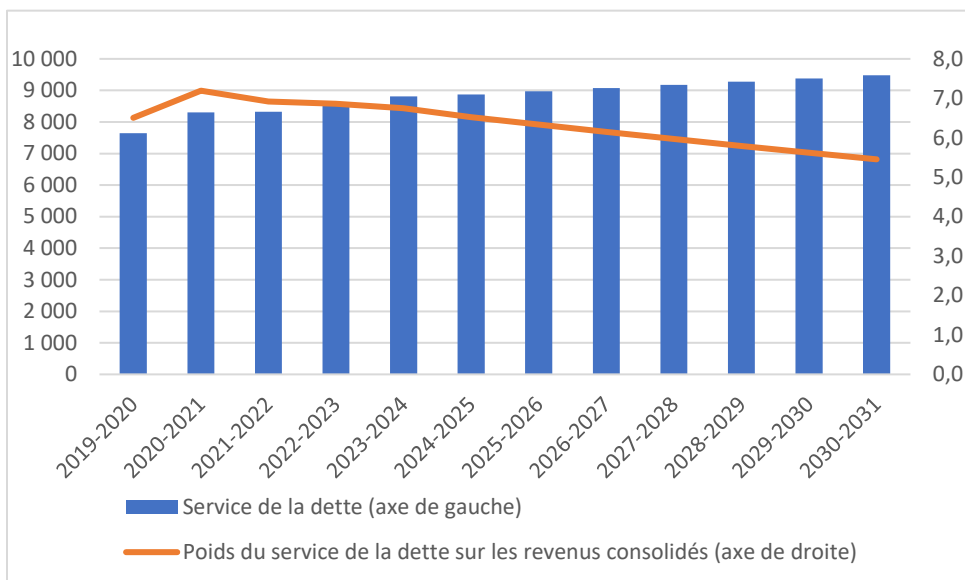
Avec les effets de la pandémie, est-ce toujours le cas?

Oui. Toujours selon les projections offertes par l'IRIS, la part du service de la dette par rapport aux revenus consolidés du gouvernement devrait reprendre sa tendance à la baisse dès l'an prochain. À terme, dans un horizon de dix ans, il est projeté que ce « portefeuille » n'accapare qu'un maigre 5,5 % de l'ensemble des revenus de l'État. Il s'agit là d'une excellente nouvelle : moins le gouvernement doit allouer de ses propres revenus au paiement des intérêts sur la dette, plus il lui reste de marge de manœuvre pour ses autres dépenses.

<sup>9</sup> R-2.2.0.1 - *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.



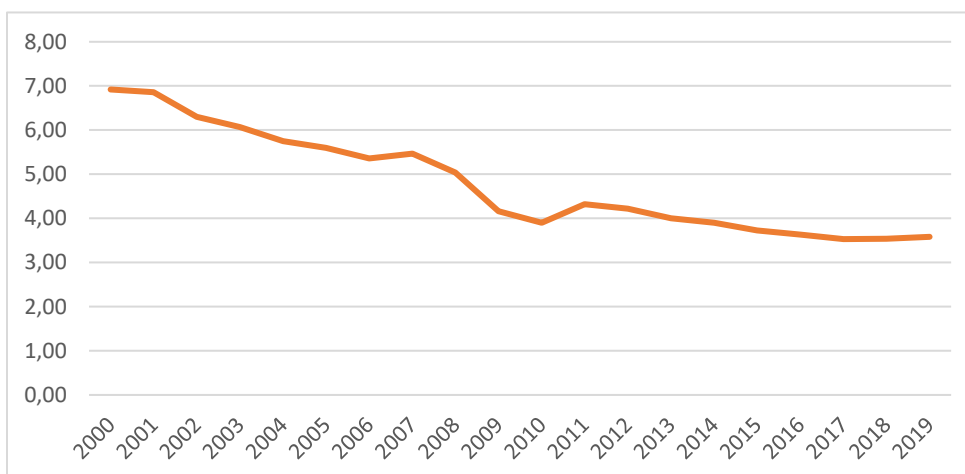
**Graphique 4 :** Projection de croissance du service de la dette (en M \$) et de son poids rapporté aux revenus consolidés (en %), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



Source : HURTEAU, Philippe, *Dette publique et COVID-19 : que faire maintenant?*, IRIS, Montréal, 2020.

Ces deux premiers aspects (évolution du ratio dette/PIB et de la part du service de la dette) indiquent déjà qu'une fois la tempête passée, rien ne pointe vers la justification d'un resserrement des dépenses publiques. Ceci est d'autant plus vrai que le coût effectif de nos emprunts est à son niveau plancher (graphique 5). Selon le *Rapport sur la politique monétaire* d'octobre de la Banque du Canada, tout indique que l'orientation accommodante des autorités monétaires se poursuivra au moins jusqu'en 2023<sup>10</sup>.

**Graphique 5 :** Évolution du taux d'intérêt moyen pondéré du gouvernement du Québec (en %), 2000-2019



Source: *Comptes publics du Québec 1999-2000 à 2018-2019*, vol 1, Gouvernement du Québec

<sup>10</sup> Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2020.

Ainsi, le financement des déficits de cette année et des prochaines se fera à faible coût. En soit, ce n'est pas une invitation à ne pas équilibrer durablement le budget de l'État, mais cela nous permet de contextualiser la situation. En effet, un déficit s'étalant sur quelques années n'aura pas un impact majeur sur le service de la dette et ne viendra donc pas handicaper la capacité du gouvernement à revoir la hausse le niveau de financement des services offerts.

Considérant tout cela, nous ne pouvons que souscrire à l'analyse avancée par le directeur parlementaire du budget (DPB) en novembre dernier<sup>11</sup>. Selon lui, Québec dispose d'une marge de manœuvre budgétaire équivalent à 1,2 % de son PIB pour, selon les priorités gouvernementales, hausser durablement ses dépenses de programme ou diminuer les impôts. Sans surprise, la première option s'avère la bonne marche à suivre considérant l'état de sous-financement des services à la population. Un calcul rapide indique que la marge de manœuvre du gouvernement québécois tourne autour des 5,3 G \$.

Dans ces conditions, aucun retour en arrière n'est acceptable et l'APTS s'opposera fermement à toute compression future.

#### **Recommandation 1**

Considérant le caractère viable à moyen et long terme des finances publiques, éviter tout retour hâtif à l'équilibre budgétaire au détriment du niveau de financement des services à la population, et ce, malgré les pressions en ce sens.

### Revoir le cadre légal englobant la politique budgétaire

Le retournement de la situation budgétaire nous amène à nous interroger sur le bien-fondé des contraintes qui encadrent les actions du ministre des Finances : la *Loi sur l'équilibre budgétaire* ainsi que la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. La première encadre l'échéancier du retour à l'équilibre budgétaire alors que la seconde précise les objectifs de réduction de la dette par rapport au PIB.

Ce cadre légal, mis en place par les gouvernements Bouchard et Charest, retire au ministre des Finances une précieuse flexibilité quand vient le temps de prévoir la politique budgétaire de l'État. Pire encore, il peut « imposer » le recours à des politiques d'austérité, et ce, malgré la bonne tenue objective des finances publiques. Ces constats sont d'autant plus vrais que la période actuelle ne devrait pas être balisée en fonction d'impératifs budgétaires conçus il y a dix ou vingt ans. Ces deux lois nous privent d'une importante marge de manœuvre dans notre réponse à la crise économique découlant de la pandémie. Elles forcent un retour hâtif à l'équilibre budgétaire tout en amenant le ministre des Finances à prioriser outrageusement ces cibles de gestion budgétaire.

Il est envisageable de revoir trois aspects de ces lois afin d'éviter qu'elles forcent Québec à repasser par la case « austérité » pour sortir de la crise actuelle.

#### **Recommandation 2**

Établir l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics afin d'en exclure les versements au Fonds des générations;  
abolir le délai de cinq ans prévu à la loi pour le retour à l'équilibre budgétaire;  
suspendre les versements automatiques au Fonds des générations.

<sup>11</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2020 : mise à jour*, 6 novembre 2020.

## Réinvestir en santé et dans les services sociaux pour consolider le réseau

Après une hausse de 6,6 % du budget alloué à la santé et aux services sociaux en 2019-2020, l'année 2020-2021 devait voir ce budget majoré d'un autre 5,3 %<sup>12</sup>. Bien entendu, la pandémie est venue changer ce tableau et, selon la mise à jour économique de l'automne, il est plutôt question d'une hausse des budgets de la santé de l'ordre de 16,6 %<sup>13</sup>. Est-ce à dire que le RSSS est financé adéquatement? Que nous avons tourné le dos aux années d'austérité?

Malheureusement non. Rappelons d'abord que la hauteur des investissements actuels dans le réseau n'étant pas de nature structurante, il est difficile d'y voir un engagement à long terme de la part du gouvernement.

### En finir avec les années d'austérité

Suivre d'une année à l'autre l'évolution des dépenses en santé et en services sociaux seulement est certes un exercice utile, mais cela s'avère insuffisant pour porter un jugement d'ensemble sur le financement des services. Une augmentation une année ne vient pas nécessairement compenser les compressions passées. Afin d'y voir plus clair, l'APTS met de l'avant une évaluation comparative de la trajectoire des dépenses réelles avec celle des dépenses couvrant les coûts de système et d'amélioration de ce dernier.

Voici la méthode employée.

Nous prenons l'année 2008-2009 comme point de référence parce qu'il s'agit de l'année qui précède le retour des déficits découlant de la crise économique mondiale de 2008<sup>14</sup>. Les restrictions budgétaires mises en place par le gouvernement pour retourner à l'équilibre ont donc débuté l'année suivante. En utilisant la période allant de 2008-2009 à 2020-2021 nous pouvons avancer une analyse complète du cycle de financement de la santé des services sociaux : 1) situation d'équilibre budgétaire, 2) déficit, 3) plan de retour à l'équilibre, 4) atteinte de l'équilibre, 5) réinvestissement. En procédant ainsi, nous pourrions alors juger du caractère suffisant ou non des réinvestissements pour compenser les années de compressions.

Afin de focaliser notre attention sur le réseau et son niveau de financement nous utiliserons les sommes dépensées dans le programme « Services dispensés à la population », qui chapeaute les 19 « programmes-services » et « programmes-soutien » du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). Ce faisant, c'est le financement des services à la population qui sera au centre de notre attention et nous éviterons de contaminer la présentation des résultats avec l'explosion outrageuse de la rémunération du corps médical.

Comme nous le verrons avec le graphique 6, deux séries de données sont nécessaires pour établir la démonstration souhaitée. La première série présente l'évolution des dépenses réelles allouées au programme « Services dispensés à la population ». La seconde représente cette évolution en postulant que la croissance est basée sur les coûts de système et l'amélioration des services.

<sup>12</sup> Budget du Québec : 2020-2021, *op. cit.*, p. A. 23.

<sup>13</sup> *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, *op. cit.*, p. D. 34.

<sup>14</sup> Budget du Québec 2009-2010, *Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, 2009, p. C. 5.

Pour créer cette seconde série, nous nous basons sur le modèle proposé par le ministère des Finances lui-même dans le cadre du dépôt du budget de juin 2014<sup>15</sup>. Ainsi, quatre éléments sont à la base du facteur de croissance que nous appliquons aux dépenses de santé à partir de leur niveau de 2008-2009 : 1) l'impact du vieillissement de la population, 2) la croissance démographique, 3) l'inflation spécifique au secteur de la santé et 4) les coûts d'amélioration et de bonification des services.

Le tableau 1 présente les résultats pour chacun de ces éléments en plus d'indiquer le facteur de croissance utilisé pour la création de notre seconde série.

**Tableau 1** : Éléments composants l'évaluation des coûts de système et d'amélioration du réseau de la santé et des services sociaux (en %)

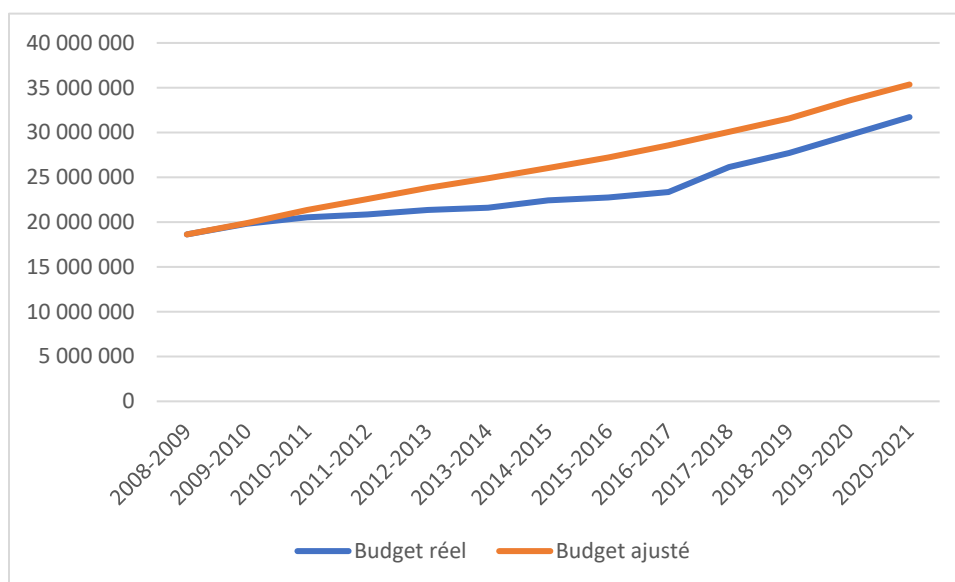
	<b>Inflation santé</b>	<b>Impact du vieillissement</b>	<b>Croissance démographique</b>	<b>Amélioration des services</b>	<b>Facteur de croissance</b>
<b>2009-2010</b>	2,2	2,2	1,1	1,3	6,8
<b>2010-2011</b>	2,7	2,3	1,1	1,3	7,4
<b>2011-2012</b>	1,3	2,1	1,0	1,3	5,7
<b>2012-2013</b>	1,7	1,8	0,7	1,3	5,5
<b>2013-2014</b>	1,0	1,6	0,6	1,3	4,6
<b>2014-2015</b>	1,1	1,6	0,5	1,3	4,5
<b>2015-2016</b>	1,6	1,3	0,3	1,3	4,5
<b>2016-2017</b>	1,4	1,8	0,6	1,3	5,1
<b>2017-2018</b>	1,1	1,9	0,9	1,3	5,3
<b>2018-2019</b>	0,4	2,0	1,2	1,3	4,9
<b>2019-2020</b>	1,8	2,1	1,2	1,3	6,3
<b>2020-2021</b>	1,5	1,7	0,9	1,3	5,3

Source: Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé; *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2019*, Institut canadien d'information sur la santé, données pour l'année 2017; Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2020), adapté par l'Institut de la statistique du Québec; Budget 2014-2014 : *Le défi des finances publiques du Québec*, Juin 2014, p. 18. Calculs de l'auteur.

<sup>15</sup> Budget 2014-2015, *Le défi des finances publics du Québec*, Gouvernement du Québec, 2014, p. 18.

Partant de ce modèle, nous pouvons maintenant observer 1) si un écart s'est creusé entre le financement réel et ce qui aurait dû être versé au RSSS pour protéger la qualité et l'accès aux soins et 2) si cet écart a été résorbé par les investissements récents. Tel qu'indiqué plus haut, le graphique 6 présente nos deux séries de données à des fins de comparaison.

**Graphique 6 :** Évolution des dépenses réelles du « Programme services à la population » et des dépenses ajustées selon notre modèle de coût de système et d'amélioration des services (en G \$)



Source: Comptes publics 2008-2009 à 2018-2019, vol. 2, Gouvernement du Québec; Budget des dépenses 2019-2020 et 2020-2021, Gouvernement du Québec; Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé; *Tendances des dépenses nationales de santé*, 1975 à 2019, Institut canadien d'information sur la santé, données pour l'année 2017; Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2020), adapté par l'Institut de la statistique du Québec; Budget 2014-2014: *Le défi des finances publiques du Québec*, Juin 2014, p. 18. Calculs de l'auteur.

En observant les deux courbes de données, il apparaît clairement qu'un déficit de financement s'est installé dans la foulée des efforts gouvernementaux de lutte contre le déficit. Ce manque à gagner a atteint 5,2 G \$ à son apogée, en 2016-2017. En ce moment, il est question d'un déficit de 3,6 G \$. Le renflouement des années d'austérité n'étant pas terminé, le réseau n'a pas grande chance d'amélioration.

Actuellement, rien n'indique que le gouvernement veuille s'attaquer à ce problème. Certes, comme nous le mentionnions plus haut, les dépenses de mission « Santé et services sociaux » connaîtront une hausse de 16,6 % cette année en raison de la pandémie, soit une majoration de 11,3 points de pourcentage par rapport aux prévisions de mars 2020<sup>16</sup>. Pourtant, il est prévu que ces dernières chutent de 4,9 % dès l'an prochain<sup>17</sup>. Ce faisant, elles iront rejoindre les prévisions d'avant la pandémie<sup>18</sup>. Bref, l'épisode COVID-19 ne semble pas appeler le ministre des Finances à réviser ses plans.

En nous basant sur le modèle de calcul du facteur de croissance des dépenses en santé et en services sociaux présenté dans le tableau 1 nous pouvons projeter les résultats suivants. Le retard de financement du programme « Services dispensés à la population » par rapport à son niveau pré-austérité ne sera plus

<sup>16</sup> *Le point sur la situation financière et économique du Québec*, op. cit., p. D. 34.

<sup>17</sup> *Idem*.

<sup>18</sup> Budget du Québec : 2020-2021, op. cit., p. A. 23.

de 3,6 G \$ comme le montrait les données de mars 2020, mais de 4,4 G \$ en 2021-2022. Difficile d'y voir une amélioration!

### **Recommandation 3**

Mettre fin dès le prochain budget au sous-financement chronique de la santé et des services sociaux hérité des années d'austérité.

Ceci nous amène également à mettre en garde le ministre des Finances contre l'éventuel retour d'une approche restrictive au plan budgétaire. La dernière année nous démontre, s'il le fallait vraiment, qu'un réseau de la santé et des services sociaux est essentiel pour parer aux crises auxquelles nous faisons face. Ce que nous désignons comme le « jeu du yoyo » ne peut être reproduit encore une fois : pour que le réseau soit capable de remplir ses missions il ne faut pas alterner les années de réinvestissement et les années de compressions. Il est indispensable que le ministre s'engage dès cette année à octroyer un financement stable et prévisible, sans quoi l'écart continuera de s'agrandir entre le budget alloué et les besoins réels de financement.

### **Recommandation 4**

Allouer un niveau de financement à la hauteur des besoins du réseau de la santé et des services sociaux pour les prochaines années afin d'en assurer la stabilité.

## **Tirer des leçons de la pandémie**

En plus des considérations relatives à l'état général du financement de la santé et des services sociaux, nous profitons de ce mémoire pour cibler quatre secteurs dont la pandémie a exposé les lacunes au grand jour : la santé publique, la santé mentale, la protection de la jeunesse et les soins aux personnes âgées.

### *Santé publique*

La santé publique est le parent pauvre du RSSS. Il a été établi ces dernières années que le Québec est très en retard au niveau du financement de ce programme essentiel<sup>19</sup>. En 2014, le tiers des budgets des directions régionales de santé publique a été sabré par le gouvernement, une décision qui a secoué le milieu et qui a eu de lourds impacts dans la gestion de la pandémie de COVID-19. En 2016, deux ténors de la santé publique lançaient un cri du cœur dans un rapport obtenu par *La Presse*. Lu en pleine pandémie, cet extrait semble prémonitoire :

« Si Québec continue de boudier la prévention en santé comme il le fait actuellement, nous assisterons à l'augmentation du nombre de cas de maladies à traiter et à une érosion grandissante des finances publiques<sup>20</sup>. »

Selon les données contenues dans le budget de mars dernier, le programme-service Santé publique peut compter sur une enveloppe totale de 468 M \$<sup>21</sup>, soit une bien maigre hausse de 9 M \$ par rapport au niveau de 2014-2015<sup>22</sup>. Si nous appliquons le facteur de croissance des dépenses indiqué dans le tableau 1, cette hausse aurait dû se situer à 155 M \$ afin de fournir à ce programme les moyens de maintenir son niveau de services. Il est temps de rehausser le financement de la santé publique afin que le Québec ne soit plus si en

<sup>19</sup> Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé 1975-2014*.

<sup>20</sup> LACOURSIÈRE, Ariane, « Prévention en santé: urgence d'agir », prévient un rapport », *La Presse*, 24 février 2016.

<sup>21</sup> Budget des dépenses 2020-2021, vol. 3 : *Crédits des ministères et des organismes*, Gouvernement du Québec, mars 2020.

<sup>22</sup> Budget des dépenses 2015-2016, vol. 3 : *Crédits des ministères et des organismes*, Gouvernement du Québec, 2015.

retard par rapport au reste du Canada. En 2019, nos investissements dans ce domaine représentaient un maigre 2,2 % de notre PIB contre 5,4 % pour la moyenne canadienne<sup>23</sup>.

Avec la pandémie, les lacunes de financement de la santé publique ne peuvent plus être ignorées. Surtout qu'une approche de la santé plus axée vers la prévention est en ce moment la meilleure option à notre disposition pour à la fois donner des services de qualité à la population et mettre en place une stratégie constructive de contrôle des dépenses. Nous reprenons ici tel quel un élément déjà soumis au ministre Girard dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021<sup>24</sup> :

« Un changement de cap serait d'autant plus justifié lorsque l'on considère l'efficacité des investissements dans les services sociaux, non seulement pour améliorer la santé de la population mais aussi, à terme, pour diminuer les coûts liés à la prise en charge hospitalière des problèmes de santé. Cela revient à réaffirmer les avantages des investissements en prévention qui sont souvent délaissés malgré leur efficacité et les économies qu'ils permettent<sup>25</sup>. »

### *Santé mentale*

Le programme-service qui finance les activités liées à la santé mentale représente 4,7 % du portefeuille dédié au financement des services à la population<sup>26</sup>. Pourtant, selon l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), 25 % des personnes qui consultent un omnipraticien présentent des problèmes d'ordre psychologique. Au Canada, les troubles mentaux sont responsables de près du tiers des hospitalisations et des invalidités<sup>27</sup>. Devant ces constats, il nous apparaît nécessaire de rehausser le budget alloué à la hauteur des besoins de la population.

Avec le confinement, le recours accru au télétravail et les différentes mesures de distanciation sociale, de nombreux problèmes relatifs à la santé mentale des Québécois·es se sont révélés. Le contexte est difficile, stressant même, et le relatif isolement dans lequel la population est plongée n'aide en rien. Pour les personnes déjà fragiles, la détresse psychologique peut prendre des proportions énormes.

Un sondage réalisé à l'échelle canadienne indique que 38 % des répondant·e·s considèrent que leur santé mentale s'est détériorée depuis le printemps, 46 % ressentent de l'anxiété et de l'inquiétude, 6 % ont des pensées suicidaires et 2 % ont même tenté de se mutiler en réaction à la COVID-19<sup>28</sup>. Ceci n'est qu'une facette des multiples tragédies que la pandémie a engendrées. Face à cela, que fait le gouvernement?

D'abord il faut rappeler qu'au Québec, les coûts associés à la santé mentale et à la psychothérapie ne sont généralement pas assumés collectivement. À moins d'être évalué·e comme un cas urgent ou d'avoir le loisir d'attendre entre 6 et 24 mois avant le premier suivi professionnel, c'est chacun·e d'entre nous qui doit

<sup>23</sup> Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé 1975 à 2019*.

<sup>24</sup> *Mémoire présenté au ministre des Finances, Éric Girard, dans le cadre des consultations prébudgétaires*, APTS, 2020.

<sup>25</sup> À ce sujet, plusieurs estimations existent pour quantifier les économies potentielles pouvant être rattachées aux investissements en prévention. Lire à ce sujet le résumé « Prevention Saves Money and Lives » produit par le Prevention Institute dans lequel il est question d'économies potentielles de 5 \$ pour chaque dollar investi dans les centres de santé communautaires.

<sup>26</sup> Budget des dépenses 2020-2021, vol. 3, *op. cit.*

<sup>27</sup> *Accès équitable aux services de psychothérapie au Québec*, INESSS, janvier 2018.

[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_Acces-equitable-psychotherapie.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Acces-equitable-psychotherapie.pdf)

<sup>28</sup> Association canadienne pour la santé mentale, sondage réalisé par la firme Maru/Matchbox.

déboursier de sa poche pour aller chercher du soutien. Cela laisse les plus démunis et les plus vulnérables sans aide.

Le gouvernement a reconnu en 2017 ce problème d'accès aux services de santé mentale en mettant en place un « premier programme public de couverture de soins en psychothérapie assorti d'un budget récurrent de 35 M \$, soit environ 146 \$ pour chacune des 240 000 personnes ciblées par la mesure<sup>29</sup>. » Il va sans dire que cela est insuffisant. Un plan structurant ne peut être établi sans avoir un portrait clair des besoins. À l'heure actuelle, la Vérificatrice générale du Québec<sup>30</sup> et le Directeur national des services de santé mentale et de psychiatrie légale reconnaissent que les indicateurs du MSSS ne leur permettent pas d'établir l'état réel des listes d'attente pour les différents services relevant de la santé mentale<sup>31</sup>. Ainsi, les ressources manquent et, en l'absence de données probantes, les investissements ponctuels ne sont que de la poudre aux yeux.

Dépassé par les enjeux reliés à la pandémie, Québec a injecté 31 M \$ supplémentaires<sup>32</sup>. Cela demeure insuffisant et les annonces des sommes non récurrentes de l'automne ne viendront pas améliorer les choses à long terme. Pire, en annonçant que 35 M \$ seront dédiés à des achats de services de professionnel·le·s en santé mentale, le gouvernement vient non seulement reconnaître que le RSSS est incapable de répondre aux besoins de la population, il met aussi de l'huile sur le feu en encourageant l'exode des professionnel·le·s vers la pratique privée.

#### *Hébergement et soutien à domicile*

Actuellement le consensus est de prioriser, lorsque cela est possible, le maintien à domicile des personnes âgées afin de renforcer leur autonomie. En temps de pandémie, une telle approche gagne en pertinence puisque, selon les données, les personnes décédées de la COVID-19 à leur domicile ne représentent que 10 % de l'ensemble des décès<sup>33</sup>.

C'est donc dire qu'en plus de favoriser le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie, la priorisation du développement des soins à domicile est l'option à privilégier afin d'adapter les services offerts au contexte pandémique. Et le financement adéquat des services de soins à domicile devra être le point de départ d'une telle orientation.

Selon les données comprises dans le budget du Québec 2020-2021, le budget du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) s'élevait à 4,9 G \$<sup>34</sup>. De ce montant, 1,7 G \$ était destiné à financer les services de soutien à domicile. Une réelle évaluation des besoins de la population en termes de soutien à domicile doit être réalisée dans les plus brefs délais, avec l'engagement clair de fournir les ressources professionnelles nécessaires.

Cet exercice d'évaluation devrait être confié à un organisme neutre (l'INESSS par exemple) afin d'éviter les tiraillements partisans autour d'un enjeu devant faire consensus. Ce mandat d'évaluation ne devrait pas se limiter à estimer les ressources nécessaires au financement des soins à domicile dans leur état actuel mais viser leur amélioration. Le gouvernement devrait prioriser l'offre de services dans le secteur public afin de

<sup>29</sup> SCHEPPER, Bertrand, *Québec doit ajouter 500 M \$ en santé mentale*, IRIS, 9 octobre 2020.

<sup>30</sup> *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, octobre 2020

<sup>31</sup> PARIS, Audrey, « Listes d'attente : on n'a pas toute l'info, dit le directeur de la santé mentale au Québec », *La Presse*, 28 novembre 2020

<sup>32</sup> RICHER, Jocelyne, « COVID-19 : Québec investit 31 M \$ pour combattre la détresse et l'anxiété », *L'Actualité*, 6 mai 2020.

<sup>33</sup> <https://www.inspq.qc.ca/COVID-19/donnees>

<sup>34</sup> *Budget des dépenses – Budget du Québec 2020-2021*, Gouvernement du Québec, mars 2020.



garantir un accès juste à tous et toutes. Pour l'instant, Québec semble privilégier de passer par des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD)<sup>35</sup>. Bien entendu, nous reconnaissons l'importance de soutenir les EESAD, à condition que le réseau et ses professionnel·le·s puissent également faire partie de la solution. Pour nous, cela passe par le rehaussement du financement et par une meilleure utilisation des compétences du personnel de la catégorie 4 parce qu'assurer un meilleur continuum de soins passe par le développement et le renforcement de l'offre de services au public.

### *Réinvestissement dans les programmes jeunesse*

Tel que l'APTS l'a présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), un sous-financement chronique de ce secteur a mené à des drames. L'APTS chiffrait les besoins à 270 M \$ avant le dernier budget. Avec les signalements à la DPJ en hausse constante et les impacts possibles de la pandémie sur les familles du Québec, ce manque à gagner est loin de se résorber. Les recommandations découlant de la CSDEPJ et de la Commission sur l'exploitation sexuelle des mineures devront compter sur un rehaussement du financement afin de pouvoir être mises en place.

Les constats et orientations de la CSDEPJ montrent que les besoins sont immenses. Les conditions de pratique, la protection spécifique des minorités et les besoins de formation sont au cœur du rapport préliminaire de la Commission. Pour mieux faire, il faut donner les moyens aux intervenant·e·s d'agir en fonction des standards élevés demandés par notre société.

De plus, les recommandations visant la coordination des actions en lien avec la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineures vont demander des investissements précis afin de créer des équipes dédiées. Cette lutte doit donc être prise en compte dans les décisions budgétaires.

#### **Recommandation 5**

Faire du rehaussement des sommes allouées à la santé publique, à la santé mentale, à l'hébergement, au soutien à domicile des personnes âgées ainsi qu'aux services de protection de la jeunesse une priorité du budget 2021-2022.

### *Améliorer les conditions de pratique*

La pandémie a généré son lot d'incertitude et de stress. Au plus fort de la crise et encore à ce jour, c'est le personnel du RSSS qui a été placé en première ligne. Pourtant, Québec s'entête à maintenir des offres salariales insuffisantes. Sans grande surprise, le gouvernement ne semble voir aucun problème à maintenir la discrimination salariale basée sur le genre dont sont victimes les professionnelles et les techniciennes du réseau.

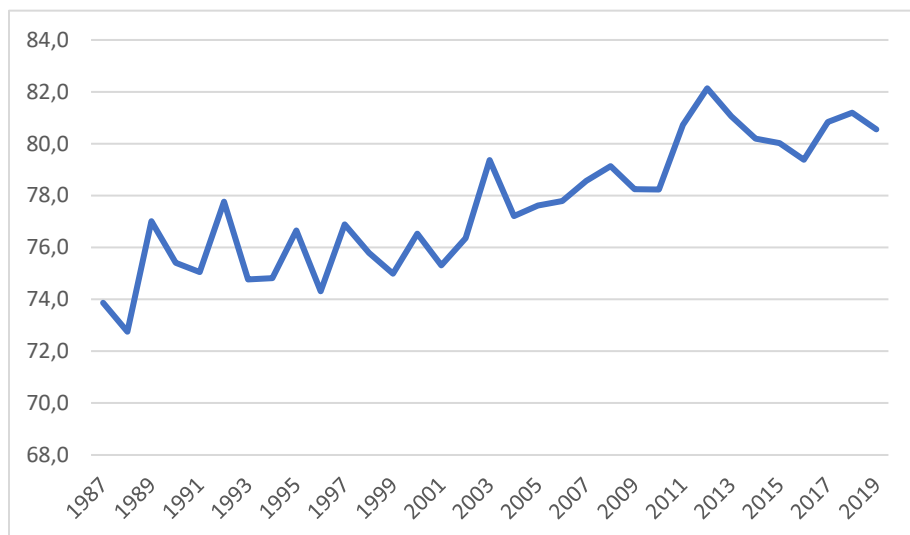
Selon les données de 2019 (graphique 7), il apparaît clairement que le RSSS est un secteur majoritairement féminin. En effet, 80,6 % de son personnel est constitué de femmes, ce qui en fait un secteur d'emploi subissant de la ségrégation professionnelle, soit « le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes professions dans les mêmes proportions<sup>36</sup> » et implique des distorsions systémiques au niveau de la rémunération<sup>37</sup>.

<sup>35</sup> *Services de soutien à domicile - Le gouvernement du Québec annonce un financement de 100 M \$ pour augmenter l'offre de services de soutien à domicile*, Communiqué du gouvernement du Québec, 15 novembre 2020.

<sup>36</sup> DESROCHERS, François, *Inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Québec : L'impact de la ségrégation professionnelle du secteur public*, IRIS, Montréal, 2019.

<sup>37</sup> Le secteur des entreprises publiques est composé à 56 % d'employé·e·s d'entreprises sous compétence provinciale et bénéficie d'une rémunération globale 24 % supérieure en moyenne à celle de l'administration québécoise. » *Ibid.*

**Graphique 7** : proportion de femmes salariées dans le secteur public de la santé et des services sociaux (en %), Québec, 1987-2019



Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0027-01, *Emploi selon la catégorie de travailleur*, données annuelles (x 1 000).

La pandémie a également mis en lumière la pénurie de main d'œuvre et l'importance de déployer rapidement des solutions concrètes pour favoriser l'attraction et la rétention des salarié·e·s de la catégorie 4. Pour ce faire, il importe de développer une planification de la main-d'œuvre reflétant l'état actuel des besoins de la population en améliorant les conditions de pratique des professionnel·le·s et en y associant une enveloppe budgétaire spécifique qui permettra sa réalisation. Ceci est d'autant plus nécessaire que le secteur privé tente d'attirer la main-d'œuvre tout en s'immisçant au passage dans l'offre de services de notre réseau public.

La première étape à franchir en matière d'attraction et de rétention est la valorisation des professions de la catégorie 4, et surtout leur reconnaissance. Pour y arriver, nous demandons au gouvernement de corriger une injustice flagrante envers nos membres en octroyant, de façon rétroactive, le versement des primes COVID (8 % et escalier) aux salarié·e·s qui y auraient droit, nonobstant leur titre d'emploi. Nous réclamons également au gouvernement de porter une attention particulière à ce sujet à l'égard du personnel des plateaux techniques des laboratoires de biologie médicale, de l'imagerie médicale, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale, qui est au cœur de la lutte contre cette pandémie.

#### **Recommandation 6**

Prioriser l'amélioration des conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux afin de reconnaître à sa juste valeur l'apport vital des indispensables du réseau tout en luttant contre les effets discriminatoires de la ségrégation professionnelle basée sur le sexe.

## **Revoir la fiscalité pour financer adéquatement les services à la population**

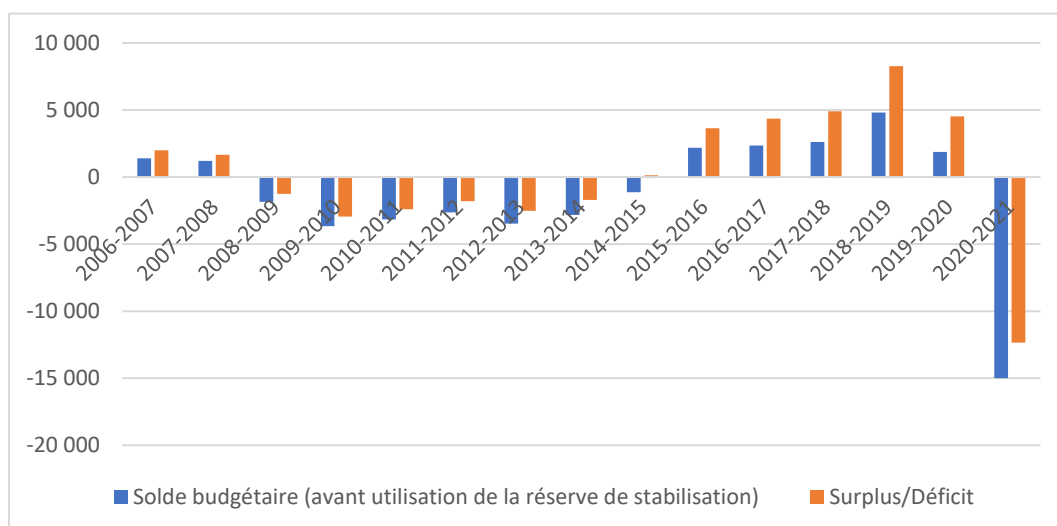
Dans la discussion qui s'amorce sur le retour à l'équilibre budgétaire, il semble acquis que le retour à la croissance économique ne sera pas un facteur suffisant pour assainir les finances de l'État. Cela laisse différentes options au ministre des Finances : opérer un retour aux années d'austérité, suspendre en tout ou en partie les versements au Fonds des générations et/ou revoir à la hausse ses revenus fiscaux.

La première option nous semble à éviter, principalement parce qu'il ne sera plus possible de maintenir un niveau adéquat de services à la population advenant de futures compressions. Dans les pages qui suivent, nous détaillerons les raisons devant mener le ministre des Finances à opter pour les deux autres solutions à sa disposition.

### Suspendre les versements au Fonds des générations

Le Fonds des générations introduit une logique de restriction budgétaire<sup>38</sup>. Si nous prenons le moment de son instauration et l'année budgétaire 2020-2021, le solde budgétaire du Québec est de - 17,3 G \$ (graphique 8). Toutefois, en excluant de ce solde les revenus dédiés au Fonds des générations<sup>39</sup> il est question d'un excédent de 4,6 G \$ pour la même période. C'est donc dire qu'il existe un écart de 21,8 G \$, selon l'inclusion ou non du Fonds des générations dans le calcul du solde budgétaire. Plus important encore, ces données montrent que le Fonds des générations est à l'origine du bilan négatif des finances publiques depuis sa création.

**Graphique 8** : Comparaison de l'évolution du solde budgétaire avec ou sans les revenus consacrés au Fonds des générations (en M \$), Québec, 2006-2007 à 2020-2021



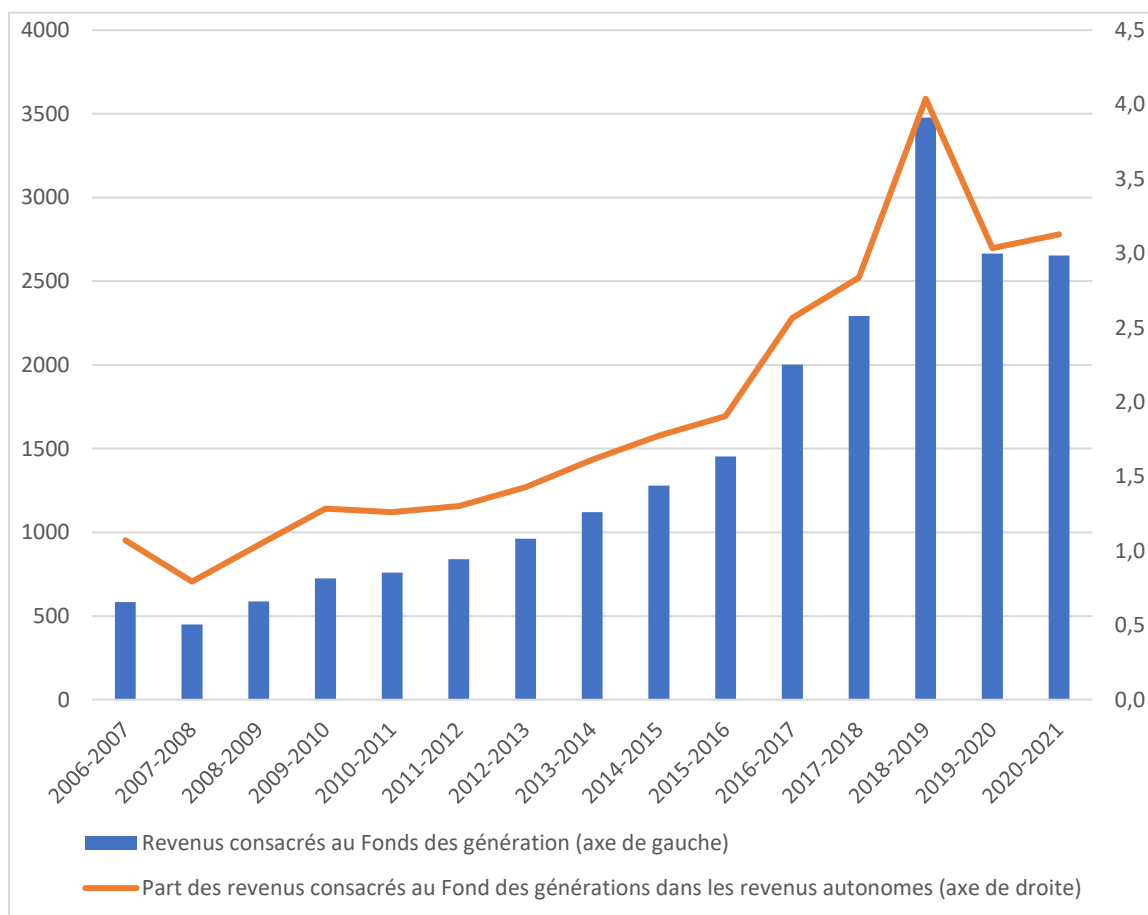
Source: *Statistiques budgétaires du gouvernement*, mars 2020; *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, Gouvernement du Québec, novembre 2020.

Nous observons aussi une tendance à l'alourdissement du poids des versements au Fonds des générations par rapport aux capacités fiscales de l'État. Actuellement, les versements au Fonds représentent 3,1 % des revenus autonomes du gouvernement, soit trois fois plus que lors de ses premières années d'existence (graphique 9). Ceci prive le gouvernement d'une marge de manœuvre dont il aurait bien besoin pour le financement de ses autres missions.

<sup>38</sup> HURTEAU, Philippe, *op. cit.*

<sup>39</sup> À l'exclusion des revenus de placement du Fonds qui y sont directement versés.

**Graphique 9** : Évolution des revenus consacrés au Fonds des générations (en M \$) et de leur poids par rapport aux revenus autonomes du gouvernement (en %), Québec, 2006-2007 à 2020-2021



Source: *Statistiques budgétaires du gouvernement*, mars 2020; *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, Gouvernement du Québec, novembre 2020; *Votre avenir, votre budget - renseignements additionnels, Budget 2020-2021*, Gouvernement du Québec, mars 2020. Calculs de l'auteur.

Plus fondamentalement, nous partageons l'avis du DPB concernant le caractère viable des finances publiques québécoises<sup>40</sup>, en plus d'attirer l'attention du ministre sur la situation somme toute rassurante de notre ratio dette/PIB ou encore sur le poids de la part du service de la dette par rapport aux revenus gouvernementaux. Dans ces conditions, une suspension des versements au Fonds des générations afin de prioriser le rehaussement des services offerts à la population nous semble préférable à une approche stricte, prônant une rigueur budgétaire excessive.

### S'ouvrir à d'autres solutions

Non seulement les finances publiques demeurent viables malgré la pandémie, mais en plus une suspension des versements au Fonds des générations ferait « apparaître » une marge budgétaire de 2,7 G \$ pour l'année en cours. Toujours en nous appuyant sur les évaluations du DPB, nous observons qu'un rehaussement du niveau global des dépenses publiques de 5,3 G \$ pourrait être réalisé sans mettre à mal

<sup>40</sup> Directeur parlementaire du Budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2020 : Mise à jour*, Bureau du Directeur parlementaire du budget, 6 novembre 2020.

cette viabilité. Il serait donc possible de combler les besoins financiers du RSSS sans pour autant augmenter la contribution fiscale des Québécois·es. Dans ce registre, nous rappelons au gouvernement sa promesse de diminuer de 1 G \$ la rémunération totale consentie au corps médical afin d'effacer les hausses démesurées des dernières années.

Pour consolider le RSSS et l'ensemble des services publics, un coup de barre est nécessaire et il existe des solutions afin de donner au gouvernement les moyens d'intervenir à la hauteur des besoins exprimés.

Une bonne manière d'aller en ce sens serait de mettre en place un plan efficace de lutte aux paradis fiscaux. Ces « paradis », utilisés par les plus fortuné·e·s ne sont pas un phénomène marginal. Avec eux s'instaure un ordre mondial parallèle, qui impose ses règles et ses normes à la planète entière. Ils ne sont ni un accident de parcours, ni une anomalie, ils sont le cœur d'un système financier qui fonctionne au détriment de l'intérêt des populations en ne faisant aucun cas des lois et des règles communes. L'impact le plus concret pour nous est certainement fiscal. En facilitant le déplacement des revenus des multinationales et des plus riches, les paradis fiscaux attaquent directement notre capacité à financer adéquatement nos hôpitaux, nos écoles, nos routes, etc.

À l'été 2018, l'Agence du revenu du Canada a publié une évaluation de l'écart fiscal relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers<sup>41</sup>. Cette évaluation consiste à chiffrer la différence entre les sommes qui seraient payées si tout le monde respectait ses obligations fiscales et celles qui sont réellement reçues et recouvrées. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une estimation spécifique des pertes engendrées par des paradis fiscaux, elle peut néanmoins nous aider à saisir l'importance des montants en jeu.

Au niveau fédéral, cet « écart fiscal » pour l'impôt des particuliers se situe entre 7 % et 8,6 % des revenus fiscaux. C'est donc dire que c'est plus ou moins de 9,5 G \$ à 11,7 G \$ qui n'entrent pas dans les coffres d'Ottawa annuellement. Rapportée au Québec, cette évaluation nous indique un manque à gagner annuel oscillant entre 1,7 G \$ et 2 G \$.

Ce n'est évidemment pas tout le monde qui tire profit de ce vaste détournement de fonds. Une étude réalisée pour les pays scandinaves<sup>42</sup> à la suite d'une fuite de documents de la banque HSBC et de la divulgation des *Panama Papers* montre que les fonds cachés dans les paradis fiscaux appartiennent à 94,3 % à des personnes comprises dans le 1 % des plus riches. En fait, le 0,01 % des plus riches cumule plus de 50 % des fonds dissimulés.

Les paradis fiscaux sont d'abord et avant tout des entités réglementaires conçues pour permettre aux membres de l'élite économique de ne pas respecter ses obligations fiscales. Une lutte efficace est plus que nécessaire. Il est primordial pour l'APTS que tous et toutes participent à hauteur de leurs moyens au financement des services publics.

Le projet de loi n° 78 déposé à l'automne 2020, qui vise à améliorer la transparence des entreprises, est un pas dans la bonne direction. Cependant, des flous persistent quant à sa mise en œuvre, à commencer par le silence concernant la nature et la portée des sanctions en cas d'infraction. De plus, le seuil de détention d'un minimum de 25 % de contrôle au sein de l'entité assujettie pour être considéré·e comme bénéficiaire ultime est trop élevé. Un seuil fixé à 10 % serait plus approprié pour éviter que certains individus ou certaines entités malveillantes continuent de faire de l'évitement fiscal à l'ombre des regards.

<sup>41</sup> *Écart fiscal à l'échelle internationale et résultats en matière d'observation pour le système d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers*, Agence du revenu du Canada, 2018.

<sup>42</sup> ALSTADSTER, Annette; JOHANNESSEN, Niels et ZUCMAN, Gabriel, *Tax Evasion and Inequality*, 2017.

Le ministre des Finances devrait s'inspirer du document produit par la [Coalition Main rouge](#) afin de mettre de l'avant une série de réformes fiscales visant l'élargissement de la capacité d'action du gouvernement. Quelques 15 mesures y sont détaillées, totalisant 10 G \$ en contrôle des dépenses et en nouveaux revenus fiscaux<sup>43</sup>.

**Recommandation 7**

Éviter tout retour à l'austérité dans le plan ministériel de retour à l'équilibre budgétaire en misant plutôt sur une suspension des versements au Fonds des générations, l'utilisation de la marge de manœuvre actuelle et la hausse des revenus fiscaux.

---

<sup>43</sup> [https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Tableau-10milliards\\_mai2020.pdf](https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Tableau-10milliards_mai2020.pdf)

## Conclusion

Nous avons fait dans ce mémoire la démonstration que, malgré le resserrement de la conjoncture budgétaire et économique, le gouvernement demeure dans une bonne position pour mettre en place une politique audacieuse visant à consolider les services publics. Pour ce faire, le prochain budget du ministre des Finances doit prioriser un réinvestissement en ce sens. Il en va du bien-être de la population. Mieux financer le RSSS, c'est mettre les besoins des Québécois-es en haut de la liste des priorités gouvernementales. Il en va aussi de la revalorisation du rôle de l'État comme garant du bien commun. Dans le contexte découlant de la pandémie actuelle, ce rôle se doit d'être revalorisé.

Tout réinvestissement doit passer par une amélioration des conditions de travail du personnel professionnel et technique du RSSS. La protection de la santé et l'amélioration longtemps attendue du niveau de vie des membres de l'APTS en dépendent. Ce n'est que par la mise en place d'un rattrapage salarial énergique que la discrimination découlant de la ségrégation professionnelle basée sur le sexe pourra prendre fin ou, à tout le moins, être sérieusement atténuée.

Le gouvernement a entre ses mains tous les outils pour agir dès le prochain budget. Il reste à voir si la volonté politique sera au rendez-vous!

## Annexe : liste de nos recommandations

### Recommandation 1

Considérant le caractère viable à moyen et long terme des finances publiques, éviter tout retour hâtif à l'équilibre budgétaire au détriment du niveau de financement des services à la population, et ce, malgré les pressions en ce sens.

### Recommandation 2

Établir l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics afin d'en exclure les versements au Fonds des générations;  
abolir le délai de cinq ans prévu à la loi pour le retour à l'équilibre budgétaire;  
suspendre les versements automatiques au Fonds des générations.

### Recommandation 3

Mettre fin dès le prochain budget au sous-financement chronique de la santé et des services sociaux hérité des années d'austérité.

### Recommandation 4

Allouer un niveau de financement à la hauteur des besoins du RSSS pour les prochaines années afin d'en assurer la stabilité.

### Recommandation 5

Faire du rehaussement des sommes allouées à la santé publique, à la santé mentale, à l'hébergement, au soutien à domicile des personnes âgées ainsi qu'aux services de protection de la jeunesse une priorité du budget 2021-2022.

### Recommandation 6

Prioriser l'amélioration des conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux afin de reconnaître à sa juste valeur l'apport vital des indispensables du réseau tout en luttant contre les effets discriminatoires de la ségrégation professionnelle basée sur le sexe.

### Recommandation 7

Éviter tout retour à l'austérité dans le plan ministériel de retour à l'équilibre budgétaire en misant plutôt sur une suspension des versements au Fonds des générations, l'utilisation de la marge de manœuvre actuelle et la hausse des revenus fiscaux.



### **Siège social**

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050  
Longueuil (Québec) J4K 5G4  
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411  
Télec. : 450 679-0107 ou 1 866 480-0086

### **Bureau de Québec**

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200  
Québec (Québec) G2K 2E4  
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617  
Télec. : 418 622-0274 ou 1 866 704-0274

[www.apsq.com](http://www.apsq.com) • [info@apsq.com](mailto:info@apsq.com)

